



Commune de Corbeyrier

Préavis au Conseil communal N°25 - 15

Relatif au budget 2026

Municipalité

Mme Christine Christen, Municipale, responsable du dicastère des finances

Préavis adopté par la Municipalité lors de sa séance du 03.11.2025

1 Préambule

La Municipalité soumet à votre approbation le présent préavis traitant du budget de fonctionnement et d'investissements pour l'année 2026.

Le présent projet est établi conformément à la loi sur les communes (LC), au Règlement sur la comptabilité des communes (RCCCom) du 14 décembre 1979 et aux directives cantonales en vigueur. Il tient compte des éléments financiers connus et communiqués par le Canton et les partenaires intercommunaux concernant les services sociaux, sécuritaires et scolaires.

Ce budget 2026 vous est présenté selon le nouveau plan comptable MCH2 (Modèle Comptable Harmonisé 2). Ce modèle comptable a pour principal objectif l'harmonisation de l'ensemble des collectivités publiques suisses. Il permet la prise en compte d'exigences nationales et internationales en matière de statistique financière. La situation financière des communes et des associations intercommunales sera plus transparente et sa lecture devrait être plus aisée pour chaque citoyenne et citoyen.

- Les principaux changements sont :
- Un plan comptable plus détaillé et harmonisé
- Un compte de résultat à plusieurs niveaux
- Une comptabilisation des immobilisations améliorée
- Des états financiers obligatoires (annexes aux comptes)
- Des durées et méthodes d'amortissements mieux réglementées
- Des règles strictes pour l'attribution et le prélèvement aux fonds de réserves

La présentation du budget 2026 en MCH2 vous est transmise sans comparatif avec les comptes 2024 et le budget 2025. Ceci afin de faciliter la compréhension des modifications de la structure du compte de résultats (anciennement comptes de fonctionnement). En effet plusieurs postes ont été dispatchés avec une numérotation différente et difficilement réconciliables.

Voici la nouvelle structure du compte d'exploitation :

- 0 Administration générale
- 1 Ordre et sécurité publics, défense
- 2 Formation
- 3 Culture, sports et loisirs, église
- 4 Santé
- 5 Prévoyance sociale
- 6 Trafic et télécommunications
- 7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire
- 8 Economie publique
- 9 Finances et impôts

Méthodologie MCH2

Les modifications notables induites par MCH2 sont les suivantes :

- Il n'y a plus de rubrique « Bâtiments » ; ces derniers sont imputés à la classification fonctionnelle du service qui les utilise, sauf les bâtiments financiers qui sont rattachés au chapitre 9 « Finances et impôts ».
- Par ailleurs, ce chapitre 9 « Finances et impôts » regroupe également les revenus issus de la fiscalité et les charges péréquatives.
- Tout ce qui a trait à l'éducation est regroupé dans le chapitre 2 « Formation ».

Les comptes par nature sont fortement modifiés :

- L'activité et la gestion du patrimoine financier font partie des natures 34 « charges financières » et 44 « revenus financiers ».
- Concernant l'activité fondamentale de la commune, « les charges de biens et services et autres charges d'exploitation » elles sont assimilées à la nature 31 et « les amortissements du patrimoine administratif » à la nature 33.
- Les natures 36 « charges de transfert » et 46 « revenus de transfert » correspondent à tous les flux entre communes ou avec le canton.
- Pour rappel les comptes d'investissements ne sont pas soumis au vote du Conseil Communal, contrairement au budget car ils résultent des approbations des préavis présentés par la Municipalité (art.18 du règlement sur la comptabilité des communes).

2 Synthèse

Le projet de budget de la Municipalité pour l'exercice 2026 se résume comme suit :

Classe nature	Opération	Désignation	budget 2026	budget 2025	comptes 2024
4	+	Total produits	2745764.40	2715208.60	2408064.70
3	-	Total charges	2801547.95	2637609.00	2352899.39
	=	Solde fonctionnement	-55783.55	77599.60	55165.31
45	-	Prélèvements sur réserves	-49630.00	-88441.70	-147436.87
38	+	Attributions aux réserve	1439.00	700.00	20384.00
344	+	Amortissement patrimoine financier	21300.00	26000.00	26108.90
33	+	Amortissement patrimoine administratif	124290.00	145296.00	206859.80
	=	Marge d'autofinancement	41615.45	161153.90	161081.14

Comme pour l'année précédente, le maintien du taux d'imposition à 74 % a nécessité de la part de la Municipalité une estimation prudente des produits et un effort important sur la maîtrise des charges, ceci sans préférer le bon fonctionnement des différents services communaux. Toutefois, le résultat final de ce prochain exercice laisse apparaître un excédent de charges de CHF 65'433.55. Les estimations de charges et produits figurant dans le présent budget s'appuient sur les comptes 2024, sur le budget 2025, sur une projection des comptes 2025 en cours ainsi que sur les projections budgétaires des services intercommunaux et cantonaux.

Ce déficit prévisionnel a été généré principalement par :

- Une augmentation de la masse salariale de l'Administration en raison du poste de boursier communal à repourvoir
- Des frais de réfection des installations électriques dans plusieurs bâtiments conformément aux exigences OIBT.
- Une estimation des frais qui découleraient d'une fermeture de la classe communale en sous-effectif.
- Une augmentation de l'émolument d'enclassement dans les communes partenaires de l'établissement d'Aigle conformément à la convention signée en juin 2025
- Un retour sur la péréquation directe en légère diminution
- La poursuite de la campagne des travaux de réfections sur les routes, les canalisations EC et l'éclairage public

3 Nomenclature & commentaires

Une comparaison compte par compte avec MCH1 n'est pas possible, c'est pourquoi ce budget annuel vous est présenté sous la forme d'une seule colonne « budget 2026 ».

Les différences de comptabilisation et principalement les imputations internes entre services impactent les totaux des charges et des produits. Le récapitulatif ci-dessous met en évidence la cohérence des totaux entre le budget 2025 et le budget 2026.

Classe nature	Désignation	Budget 2026	Imputations	Budget 2026 épuré	Budget 2025
4	Total des produits	2745764.40	103314.40	2642450.00	2715208.60
3	Total des charges	2801547.95	103314.40	2698233.55	2637609.00
	Résultat fonctionnement	-55783.55	0.00	-55783.55	77599.60

0 Administration

022 Personnel communal

Comme précisé en amont, le renouvellement de poste à la bourse communale nécessite une période de transition de quelques mois avec deux boursiers.

Les charges patronales (AVS, APG, AC, LPP et assurances) sont imputées dans les différents services en fonction de la répartition des salaires.

029 Immeubles du patrimoine administratif

02900 Autres bâtiments PA

Relatif aux différents petits bâtiments soit ancienne-scierie Rte de Boveau, abri bus Vers-la-Crettaz, petite-remise En Saconnex, et autres.

020901 Chalet Pré-du-Lac à Luan

Frais courants

020902 Collège

Une réfection des encadrements extérieurs des fenêtres sera effectuée afin de préserver ces structures en pierre de St-Triphon

020903 Epicerie-Poste

Frais courants

1 Ordre et sécurité publics, défense**1110 Police et sécurité publique**

Participation annuelle à la facture policière

1400 Questions juridiques**1500 Service du Feu****1610 Stand de tir****1620 Défense civile****2 Formation****2120 Degré primaire**

L'incertitude lors de l'établissement du présent budget quant à la fermeture de la classe de Corbeyrier a nécessité un ajustement des charges de ce poste. Des frais d'enclassement et d'accompagnement des enfants lors des déplacements journaliers ont été budgétés. Un effectif de 14 élèves de section primaire serait impacté pour l'année scolaire 2026-2027.

2130 Degré secondaire

L'effectif de la section secondaire a été évaluée à 25 élèves.

2140 Ecoles de musique

La contribution communale à la Fondation pour l'enseignement de la musique FEM est fixée par le Grand Conseil Vaudois conformément à l'art. 29 de la Loi sur les écoles de musique LEM. Actuellement cette contribution se monte à CHF 9.50 par habitant.

2170 Bâtiment scolaire (Collège parties scolaires)

Toujours dans cette incertitude, les frais relatifs à l'entretien de la classe communale ainsi que de ses dépendances ont été maintenus.

2180 Accueil de jour

Ce poste concerne les frais de cantines scolaires qui ont été également réajustés en fonction des éventuels changements d'enclassement.

2191 Transports scolaires

Frais d'abonnements scolaires pour les trajets en bus TPC entre Corbeyrier-Yvorne et Aigle

2990 Formation professionnelle

Participation communale aux frais de locaux et d'équipements pour les prestations du Centre de l'Orientation professionnelle région EST situé à Vevey.

- 3 Culture, sport, loisirs et églises**
- 3290 Manifestations villageoises diverses**
Coût de participation des services communaux lors de manifestations et versements de cotisations et dons accordés aux organisations privées à but non lucratif.
- 3320 Mass média**
Subventions accordées aux médias privés exemple Radio Chablais.
- 3420 Parcs et promenades**
Frais liés à l'entretien de la place de jeux, des bancs publics et des chemins de promenades autour du village.
- 3429 Loisirs non mentionnés ailleurs**
Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif en l'occurrence à l'association Passeport-vacances.
- 3500 Eglises et affaires religieuses**
Les travaux de révision du petit orgue du temple budgétés pour 2025 sont reportés d'une année. Le montant de CHF 8'000.- a donc été inscrit dans le poste 35000.3151.00.
- 4 Santé**
- 4900 Santé publique**
Les frais d'achat et d'entretien des défibrillateurs font partie de ce poste ainsi que les dons et cotisations aux organismes liés à la santé publique exemple ASEMA.
- 5 Prévoyance sociale**
- 53 Vieillesse et survivants**
- 5350 Prestations et contributions aux seniors**
Sont comptabilisés dans ce compte, les frais d'organisation d'un repas ou d'une sortie pour les retraités ainsi que les cadeaux octroyés aux nonagénaires ou centenaires.
- 54 Famille et jeunesse**
- 5440 Local jeunesse**
Aux taxes et primes d'assurances bâtiment s'ajoutent les frais d'entretien des installations techniques comme la vidange de la fosse septique. L'amortissement et les intérêts de reconstruction de ce local font également partie intégrante de ce poste.
- 5450 Accueil de jour des enfants**
Participations annuelles aux organismes cantonaux (FAJE) et intercommunaux (ARASAPE). Coût total selon budget reçu : CHF 140.30 par habitant pour un total de CHF 63'415.60. Ce montant englobe les frais des services suivants : préscolaire (crèches), parascolaire (UAPE) et accueil familial de jour, ceci pour une utilisation d'environ 6000 h/an. Ce volume d'utilisation sur une année correspond à 0.35% du relevé total des heures du réseau d'accueil du district d'Aigle.
- 5451 Prestations aux familles**
Prestations de services par exemple ; imputations internes pour les mesures d'accompagnement sous forme de distribution de sacs taxés lors de naissance ou pour des situations particulières, frais de constats de décès comptabilisés auparavant dans le service des inhumations.

57 Aide sociale et domaine de l'asile
5790 Assistance, non mentionnée ailleurs

Participation annuelle à l'Association Régionale de l'Action sociale.

L'action sociale intercommunale à Aigle concerne principalement l'Agence d'Assurances Sociales (AAS) et le Centre Social Régional (CSR), deux services du même organisme régional (ARASAPE) situés à la même adresse soit Rte du Midi 7. L'AAS traite les assurances sociales, tandis que le CSR offre des conseils, de l'aide sociale et gère le revenu d'insertion.

6 Trafic et télécommunications

61500 Routes communales

Les frais d'entretiens des routes communales sont répartis comme suit :

- 3141.00 Un montant de CHF 96'190.- a été devisé en août 2025 pour les frais ponctuels de réhabilitation du revêtement (fissures et taconnages) et l'entretien des regards de routes. A cela s'ajoute les frais courants d'éparage, de balayage et d'ouverture printanière de la route des Agittes. Montant total de ce poste CHF 112'000.-
- 3141.01 Dans un but de continuité de la mise en conformité du réseau LED pour un éclairage dit intelligent un montant de CHF 20'000.- est prévu en plus des frais d'abonnement de maintenance annuelle de CHF 3'000.-
- 3141.04 Aux frais annuels de vidange des sacs de routes (CHF 19'000.-) y compris le secteur des Agittes (post tunnel) est budgété un curage d'entretien des canalisations EC (eau claire de ruissellement) secteur village-Boveau.
Une réserve avait été créée pour des travaux d'urgence sur les routes en 2022, le solde de cette réserve se monte à CHF 45'000.- qu'il est proposé de prélever pour le financement des travaux ponctuels sus mentionnés via le compte 99000.4894.00 (service financier conformément aux nouvelles procédures MCH2).

61501 Hangar communale

Ce bâtiment du patrimoine administratif est rattaché au service de la voirie donc des routes. A noter que l'amortissement de la construction se terminera en 2026 avec un solde de CHF 5'140.- auquel s'ajoutera la 1^{ère} tranche d'amortissement (CHF 2'650.- sur 20 ans) des travaux intérieurs effectués fin 2025 conformément au PM 25-08

62 Transports publics

6290 Transports publics régionaux

Participation communale aux coûts d'exploitation des lignes du trafic régional pour le bassin 7 – Chablais ceci conformément aux art.14 à 16 de la Loi vaudoise sur la Mobilité et les Transports Publics

7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

7100 Approvisionnement en eau

Le budget 2025 faisait état d'un montant total de charges de CHF 97'040.00 sans la répartition des charges patronales du personnel communal qui est devenue une obligation avec le nouveau plan comptable. Le montant total des charges du présent budget s'élève à CHF 100'960.- avec cette imputation.

Les abonnements pour les recherches de fuites sont maintenus pour le réseau et pour les réservoirs. Les filtres à air des réservoirs seront remplacés comme recommandé par le service cantonal.

Les tarifs des taxes ne sont pas modifiés pour ce futur exercice (voir annexe au présent préavis)

7101 Fontaines publiques

Les frais relatifs aux sept fontaines communales réparties entre Vers-Cort et Luan seront comptabilisés dans ce nouvel alinéa.

7200 Traitement des eaux usées

Des travaux de curage des conduites d'eau claire sont prévus dans le secteur route de Boveau-village afin de lutter contre le calcaire qui obstrue ces infrastructures. Il serait nécessaire d'effectuer cette démarche chaque année en rotation de secteur.

La STEP d'Yvorne-Corbeyrier a été désactivée en 2025. Un montant de CHF 6'000.- a été prévu afin de couvrir les éventuels frais liés au boulement final de la collaboration avec la Commune d'Yvorne.

La participation communale aux frais annuels 2026 de la nouvelle STEP Régionale d'Aigle a été budgétée à CHF 69'000.- conformément à la prévision reçue du Comité directeur.

7300 Gestions des déchets

Ce compte se doit d'être autofinancé sur le principe du pollueur-payeur art.74 de la Constitution fédérale. Depuis quelques années, les taxes annuelles, la rétrocession de la taxe au sac du concept régional liée aux tonnages et les différents remboursements (déchetterie – verre – papier-carton) ne couvrent plus entièrement les coûts d'exploitation de ce poste.

Le solde de la réserve liée à ce dicastère soit CHF 807.10 a été prélevé lors du boulement des comptes 2024.

Le montant déficitaire non couvert sera comptabilisé en négatif dans le compte de réserve qui deviendra une avance aux financements du dicastère.

Tableau des relevés des déchets collectés :

		2019	2020	2021	2022	2023	2024
Ordures ménagères	SATOM	70.57	71.16	72.21	72.26	69.9	73.66
Déchets encombrants	SATOM	10.24	11.2	10.3	9.2	8.66	11.04
Biodéchets	SATOM	0.12	0.16	0.18	0.08	0.12	0.32
Papier- carton	RETRIPA	23.42	24.44	24.12	24.08	20.16	21.19
Ferraille	BIRCHLER	6.85	1.713	4.08	4.47	3.7	1.19
Verre	VETRO SUISSE	21.66	25.82	23.08	23.68	23.06	22.22
Huiles	SATOM	0.16	0.12	0.36	0	0	0.38
Textiles	VALTEX	1.8	1.9	2.9	3	1.8	2.7
Déchets inertes chantier	CARRIERES D'ARVEL	11.46	23.26	11.62	12.48	10.7	7.8
App. électriques	RETRIPA	0.98	0.57	0.76	1.84	0	0.377
PET	Constantin Recycling		1.567	1.531	1.583	1.656	1.362

7710 Cimetière

Entretien courant annuel

7790 Protection de l'environnement, non mentionné ailleurs

Matériel et fournitures pour la gestion des déjections canines

7900 Aménagement du territoire, urbanisme et police des constructions

Une part des charges salariales et patronales des employés de l'administration vient grever ce poste pour la gestion des dossiers de constructions (étude, mise à l'enquête publique, délivrance d'autorisations municipales, statistiques cantonales des constructions).

8 Economie publique**8180 Economie alpestre (pâturages)**

Charges et loyers courants de gestion des pâturages de Luan, Plan Falcon et les Mandrays hors investissement validé dans le préavis municipal no 25-09.

8200 Sylviculture (forêts)

Charges d'exploitations des forêts communales liées au contrat du Groupement Forestier des Agittes

8201 Scierie

Ce bâtiment est contractuellement lié à un bail avec le Groupement Forestier des Agittes pour l'exploitation de sciage.

8400 Tourisme

A l'entretien courant des chemins pédestres balisés par Vaud Rando a été prévu un contrôle forestier annuel des risques de chutes d'arbres.

Les cotisations annuelles aux organismes touristiques tels que le Parc Naturel Régional du Pays-d'Enhaut et l'association Chablais Région soit un montant total de CHF 7'696.-, seront comptabilisées dans ce dicastère conformément aux exigences MCH2.

8500 Industrie, artisanat et commerce

Ce compte traite de la gestion des achats, ventes et utilisation du vin des Robaleux

8501 Vignes

En raison des difficultés de la branche viticole depuis quelques années, le bail à ferme des vignes communales sera réajusté en fonction des tarifs régionaux actualisés.

9 Finances et impôts**9100 Impôts**

Pour l'estimation des recettes fiscales, il a été tenu compte des recommandations transmises par la Direction générale de la fiscalité et des résultats fiscaux des comptes 2024.

Situation au 30.08.2025

	Comptes 2024	ACI au 30.08.2025	Budget 2026
Impôt Revenu PP	629160	638000	625000
Impôt Fortune PP	153874	132215	135000
Impôt Bénéfice PM	2872	2'900	2500
Impôt Capital PM	6183	6'135	6500

93000 Péréquation financières et compensation des charges NPIV

Le résultat final projeté du poste péréquation NPIV est de CHF 704'315.- en faveur de la Commune (charges CHF 254'076.- / produits CHF 958'391.-). Ces chiffres ont été transmis par la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC)

93001 Participation à la cohésion sociale (PCS)

Après les effets du rééquilibrage financier en faveur des communes, le montant total de la participation à la cohésion sociale (PCS) à charge des communes est de CHF 842'017'811.-.

Le coût par habitant est de CHF 984.- soit pour Corbeyrier un montant total de CHF 444'747.-.

95000 Parts aux recettes, autres

- RFFA - "RFFA Vaud" fait référence à la mise en œuvre dans le canton de Vaud de la Réforme fiscale et du financement de l'AVS (RFFA) au niveau fédéral, entrée en vigueur le 1er janvier 2020
- L'indemnité d'usage du sol versée par la Romande Energie SA
- Les gains immobiliers facturés par l'Administration cantonale des impôts
- Les impôts frontaliers facturés par l'Administration cantonale des impôts

96 Administration de la fortune et de la dette

96100 Intérêts

En plus des intérêts passifs des engagements financiers sur les investissements (Prêts à terme auprès des établissements financiers) sont comptabilisés dans ce comptes les intérêts rémunératoires, compensatoires sur les impôts et également le revenu du capital du Patrimoine Financier.

Relevé des emprunts au 1er janvier 2026

No compte		Échéance	Taux	Solde au 1er janvier 2026	Amortissement annuel
9221.07	Banque Cantonale Vaud - Diligence	28.10.2028	1.38	396 000.00 CHF	6 000.00 CHF
9221.09	Postfinance	20.08.2027	1.49	870 000.00 CHF	30 000.00 CHF
9221.16	Caisse Intercommunale Pension CIP	30.06.2029	0.65	360 000.00 CHF	10 000.00 CHF
9221.17	Banque Cantonale Vaudoise	30.06.2027	0.8	45 965.00 CHF	27 000.00 CHF
9221.18	Banque Raiffeisen ARCV	28.02.2030	1.26	281 105.00 CHF	18 000.00 CHF
9221.19	Banque Cantonale Vaudoise	31.03.2027	0.41	103 140.00 CHF	6 680.00 CHF
9221.20	Postfinance	21.08.2028	1.03	339 400.00 CHF	15 800.00 CHF
9221.21	Banque Cantonale Vaudoise	03.06.2030	0.55	253 710.00 CHF	16 780.00 CHF
9221.22	Banque Cantonale Vaudoise	03.06.2030	1.72	183 138.00 CHF	6 912.00 CHF
9221.23	Postfinance	23.05.2033	2.57	314 000.00 CHF	12 000.00 CHF
9221.24	Banque Cantonale Vaudoise	26.09.2036	1.57	281 625.00 CHF	20 484.00 CHF
9221.25	Raiffeisen ARCV - Dents-du-Midi	07.02.2035	1.62	789 226.00 CHF	30 000.00 CHF
	Totaux			4 217 309.00 CHF	199 656.00 CHF

Plafond d'endettement

Etat au 1er janvier 2026	
Emprunts réalisés	4 217 309.00 CHF
Crédits validés	452 233.00 CHF
Totaux	4 669 542.00 CHF
Plafond d'endettement	4 800 000.00 CHF
Solde crédits libres	130 458.00 CHF

963 Immeubles du patrimoine financier

96300 Domaine des Paquays

L'expertise des installations électriques de la ferme des Paquays a mis en évidence la vétusté de ceux-ci. Afin de répondre aux exigences OIBT « ordonnance sur les installations électriques de basse tension) des travaux devisés à CHF 15'000.- sont nécessaires.

96301 Bâtiment de la Diligence

Pour ce bâtiment, la même expertise a été demandée pour l'appartement du 1^{er} étage. Le résultat est le même, les installations ne sont plus aux normes et devront être mises en conformité obligatoirement en 2026 (Coût devisé des travaux : CHF 17'000.-).

Un devis a également été demandé pour le nettoyage et le dégraissage de la canalisation de ventilation du restaurant de la Diligence et du changement de filtre de celle-ci.

L'exploitant du café restaurant, conformément au bail établi, bénéficie pendant 2 ans d'un abandon de loyer.

96302 Immeuble des Dents-du-Midi

Il est prévu d'effectuer un curage du drainage entourant le bâtiment des Dents-du-Midi. Cette canalisation n'a jamais été contrôlée et nettoyée à ce jour.

Un montant de CHF 18'000.- a également été budgété pour des travaux de réfections dans les appartements.

96303 Patrimoine financier, non mentionné ailleurs

Exemple les droits de superficie

969

96900 Acquisition et administration de capital

Autres charges – frais de gestion des comptes courants poste et banques soit intérêts et frais.

97 Redistribution

97100 Redistribution liées à la taxe CO2

Le produit de la *taxe sur le CO2* est redistribué par le biais des caisses de compensation mandatées par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV)

99 Postes non ventilables

9900 Attributions, prélèvements et amortissements des réserves et du découvert du bilan

INVESTISSEMENTS 2026 - Validés par le Conseil communal en 2025

PM 25-09 Alpage de Luan-Les Mandreys – améliorations structurelles
CHF 441'200.- / subventions CHF 270'800.-

PM 25-13 Plan du Melley-Luan – Protection dangers naturels
CHF 350'000.- / subventions CHF 245'000.-

Investissements – préavis à venir :

- Zone 30 – circulation routière centre du village
- Etude d'implantation d'un nouvel arrêt de bus
- Réfection chemin des Mélèzes

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CORBEYRIER

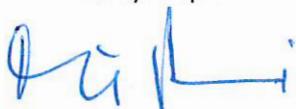
- **Vu** le préavis N° 25 - 15 du 3 novembre 2025
Relatif au budget de fonctionnement 2026 et de ses annexes,
- **Ouï** le rapport de la Commission de gestion – finances,
- **Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

- 1 D'adopter le budget de fonctionnement pour l'année 2026 tel que présenté
- 2 De valider le tarif des taxes communales pour l'année 2026

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique



Monique Tschumi



La Secrétaire e.r



Marie-Claire Melet

Corbeyrier, le 3 novembre 2025

Distribution :	Président du CC, Commission(s), membres du CC, Municipalité, réserve
Annexe(s) :	Budget 2026 par ordre administratif Budget d'investissement 2026 par ordre administratif Résumé du budget 2026 par nature Tarif des taxes communales pour l'année 2026